

Demander son attestation à usage administratif du BAC, BEPC

Définition de la démarche

L'attestation à usage administratif est un document qui sert de justificatif auprès de l'Administration.

Qui peut demander ?

Toute personne titulaire du BAC ou du BEPC

Quels sont les documents à fournir ?

- Une demande à imprimer sur : <http://www.men-deco.org/demandes.php>)
- Une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, attestation d'identité, Carte consulaire ou passeport)
- Photocopie de l'attestation de réussite ou du relevé de notes du BEPC ou du BAC (si possible)
- pièce justificative (lettre de recommandation, certificat d'inscription ou autres) motivant toute demande introduite en urgence.

Quel est le coût ?

1000 FCFA

Que faire en cas de perte ou de vol ?

En cas de perte, vous pourrez recommencer la procédure.

Où s'adresser pour en savoir plus ?

Direction des Examens et Concours (DECO) - Sous Direction de l'homologation et Authentification des diplômes - Service Délivrance des diplômes et Archives - sis au Plateau Boulevard Angoulvant, avenue Terasson de Fougères après l'Externat Saint Paul.